

Réorientation – Ce qu'il faut savoir sur l'inscription et le transfert de dossier

→ Si vous étiez inscrits dans une université publique Française en début d'année 2016-2017 :

- Vous êtes exonérés du paiement des frais d'inscriptions.
- Vous devez demander un **transfert de dossier universitaire** auprès de votre université d'origine en vue d'un accueil à Lille 1. La demande d'accueil peut également être réalisée en ligne à partir de l'application locale transferts (<http://portail.univ-lille1.fr/transferts/>)

Le document final signé des autorités compétentes de l'université de départ et de l'université d'accueil devra être joint au dossier d'inscription (ne pas joindre la copie du dossier de saisie de la demande).

→ Si vous venez d'un établissement hors université française (ex : étudiants de BTS, écoles ...)

- Vous devez vous acquitter du paiement des droits d'inscription licence d'un montant de 189,10 € (droits diplôme : 184 € et droit universitaire de médecine préventive 5,10€).

Vous devrez joindre un chèque de ce montant dans votre dossier (Pas de paiement en ligne pour ce type d'inscription).